



Le réseau des Elus et Techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

FORMATION 2015

« Les clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés : Réussir leur mise en œuvre »

CONTEXTE

Depuis 2001, le code des marchés publics favorise le recours aux clauses d'insertion dans les appels d'offres.

Par ce geste, le législateur a fait de la commande publique un nouveau levier pour l'emploi et un véritable outil de développement local. La commande publique, génère, en effet, une importante activité économique sur un territoire et donc des emplois.

En décidant d'inscrire une clause d'insertion dans un marché public, le donneur d'ordre permet aux demandeurs d'emploi prioritaires de bénéficier d'opportunités d'emploi auprès des entreprises titulaires des marchés, tout en répondant aux besoins en personnel des entreprises.

Il permet également de faciliter l'accès à la commande publique des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, ce qui devient fondamental dans un contexte de baisse de subventions et de réforme du financement de l'IAE.

Dans les faits, les pratiques progressent très vite et les réussites sont nombreuses. Les collectivités locales ont multiplié des initiatives dans ce sens, en s'appuyant sur des grands chantiers ou des marchés de moindre importance, dont les marchés de prestations de services ou les marchés à bon de commandes.

Pour autant, la mise en œuvre de clauses d'insertion répond à une méthodologie bien précise, nécessite des connaissances variées (droit, insertion par l'économique, relations avec les entreprises, etc.) et implique un positionnement clair du/de la chargé-e de mission dans son environnement.

De même, la mise en place et le développement de clauses s'inscrivent dans des contextes d'évolutions de la jurisprudence et une situation économique qui réduit la capacité d'embauches des entreprises.

Pour les organismes qui souhaitent mettre en œuvre des clauses d'insertion, former un nouveau salarié ou donner plus d'ampleur aux clauses d'insertion sur leur territoire, **la maîtrise du cadre d'application des clauses d'insertion, la prise en compte de l'environnement économique et juridique, et l'anticipation de leurs conséquences sont donc primordiales pour préparer au mieux une mise en œuvre réussie des clauses d'insertion.**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances de bases de la commande publique ou privée et des clauses d'insertion,
- Maîtriser les techniques de mise en œuvre des clauses d'insertion,
- Intégrer les nouveautés méthodologiques et juridiques,
- Positionner le rôle du/de la chargé-e de mission clauses d'insertion dans la démarche,
- Définir un plan d'actions pour développer efficacement les clauses d'insertion sur son territoire,
- Mettre en place une logique d'évaluation et des processus d'amélioration.

- **PUBLIC**
Responsables, chargés de relation entreprise ou chargés de mission
Débutants ou confirmés
- **INTERVENANT**
Nadir HAOUAT
Consultant
Ancien directeur de PLIE
AMO clauses d'insertion depuis 2004
Expert national auprès de l'ANRU depuis 2008
- **METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES**
Une formation organisée autour d'apports juridiques et de cas pratiques.
Une pédagogie qui amène les participants à monter en compétences et favorise l'échange entre eux
Pour un nombre limité de 10 participants,
- **VALIDATION**
Attestation de fin de formation
- **DUREE**
2 jours (14 heures)
- **DATE :**
Les 30 & 31 mars 2015
- **LIEU**
AGECA, 177 rue de Charonne
75011 Paris

Centre de ressources, Immeuble Le Vexin II – 8 rue de la Traversière - 95000 CERGY

Tél. : 01.30.32.85.24 – Fax : 01 .30.32.36.25 – mail : contact@europlie.asso.fr

Siret 413 981 671 000 48 / NAF 9499Z / Numéro organisme de formation 11 95 05 685 95



Le réseau des Elus et Techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

FORMATION 2015

« Les clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés : Réussir leur mise en œuvre »

PROGRAMME

Deux journées de formation complémentaires pour cerner pleinement le sujet mais indépendantes l'une de l'autre, pour permettre à un public varié de s'inscrire à la carte.

Journée 1 : Les notions de bases nécessaires à la mise en œuvre réussie des clauses d'insertion

Quizz sur les clauses d'insertion

1/ Ce qu'il faut savoir sur le cadre juridique et les acteurs

Les fondamentaux des marchés publics : le vocabulaire, les procédures, les seuils, les acteurs, les formes de marché etc.

- Les articles clés du code des marchés publics pour mettre en œuvre une démarche d'insertion (articles 2, 10, 14, 15, 30 et 53)
- Les mises à jour juridiques
- Les parties prenantes à la mise en œuvre des clauses d'insertion : acheteurs, entreprises, intermédiaires de l'emploi

2/ De la méthode et de l'organisation

- La recherche des marchés susceptibles d'intégrer une clause d'insertion
- Le chiffrage des objectifs d'insertion
- La rédaction des documents de la consultation
- L'organisation territoriale à mettre en place pour recruter, l'impact de la crise économique sur les capacités d'embauches des entreprises
- Le suivi des opérations
- Le bilan et la communication

Ces notions sont illustrées par des exemples de mise en œuvre et suivi d'un temps de questions-réponses.

Journée 2 : L'approfondissement

1/ Le rôle du/de la chargé-e de mission, son champ d'intervention

- Une méthodologie de mise en œuvre des clauses d'insertion à adapter aux opérations du territoire
- Le processus de positionnement du/de la chargé-e de mission par rapport aux parties prenantes
- La définition d'une stratégie de coopération entre le-la chargé-e de mission et les acteurs locaux ; jusqu'où aller ?

2/ Elaboration du plan d'action et valorisation de l'efficacité des clauses d'insertion

- La mise en place d'une organisation territoriale
- L'amélioration d'une organisation existante
- La définition d'un plan d'action pluriannuel
- L'élaboration d'un système d'évaluation et d'amélioration du dispositif local

A l'issue de la seconde journée, les participants sont en capacité de poser les bases d'un plan d'action pluri annuel et d'un système d'évaluation.

– COUT DE LA FORMATION

Pour les deux journées
500 € pour les adhérents
750 € pour les non adhérents

Pour une journée
300€ pour les adhérents
500€ pour les non adhérents

– CONTACT

Anne-Julie Beuscart,
Responsable du Centre de
Ressources
Tél. : 01.30.32.85.24
Fax : 01 .30.32.36.25
contact@europlie.fr